



Calendrier des activités du regroupement cégep

Août 2009 – Juillet 2010



Janvier 2010

août

août 2009



2009

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
					1	2
3	4	5		7	8	9
10 Au plus tard le 10 août, le Bureau de placement fait parvenir aux MED la liste des postes et des charges à temps complet. Réponse dans les 7 jours après la réception de la liste. (FNEEQ et FAC 5-4.07 C)	11 Au moins 5 jours ouvrables avant le début de la session d'automne, le collège rend disponible l'horaire des enseignants et des enseignants (FNEEQ et FAC 8-6.05).	12		14	15	16 Jusqu'à 5 jours ouvrables après le début des cours dans son collège d'origine, l'année de remplacement, l'enseignante ou l'enseignant part exercer un droit de retour immédiat (FNEEQ et FAC 5-4.07 A)
17	18	19	20 21 Regroupement cégep Hôtel Gouverneurs, Trois-Rivières		22	23
24	25	26	27	28	29	30
31 Au plus tard le 31 août, l'enseignante ou l'enseignant doit remettre les documents de scolarité pertinents pour un reclassement. (FNEEQ 6-1.05 et 6.3.01)		Le collège fournit au syndicat la liste complète des membres de tous les comités et commissions auxquels participent les professeurs et la liste complète de tous les comités et commissions qui existent au collège et dont le mandat est de définir les objectifs généraux du collège ou d'un secteur donné. (FNEEQ 4-2.07 et FAC 4-2.06) Le syndicat fournit au collège la liste des membres de son conseil exécutif (FNEEQ) ou de son comité de direction (FAC) (FNEEQ 4-2.08 et FAC 4-2.07).				

septembre

septembre 2009

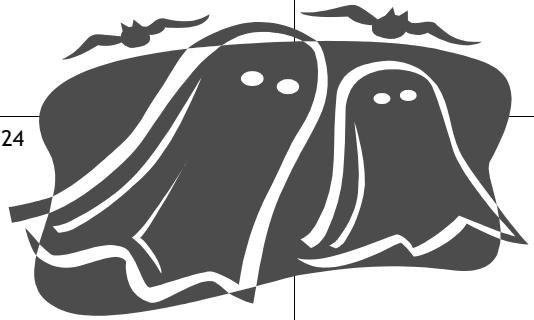

2009

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
<p>Au plus tard 20 jours ouvrables après le début de la session, le collège remet au syndicat et à la FNEEQ la liste des professeurs ainsi que celle des autres personnels et des membres du CA. (FNEEQ 4-2.02 et FAC 4-2.01)</p> <p>7 FÊTE DU TRAVAIL</p>	<p>1 Reclassement des professeurs à la suite d'un changement de scolarité. (FNEEQ 6-1.05)</p>	2	3	<p>4 Regroupement cégep Centre Saint-Pierre Montréal</p>	5	6
	8	9	10	11		12
14	15	16	<p>17 Rentrée FNEEQ Bureau fédéral Comités Salarié-es</p>	<p>18 Bureau fédéral</p>	<p>19 20 Déclaration officielle des effectifs étudiants. La charge individuelle d'un professeur est établie sur la base des données du 20 septembre pour la session d'automne. (FNEEQ et FAC Annexe I-1 g) Le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans chaque groupe-cours apparaissant dans le détail de la charge des professeurs est celui établi à cette date.</p>	
21	<p><i>Conseil confédéral à Québec</i></p>		24	<p>25 Le CRT se réunit au cours des 5 derniers jours de septembre pour analyser l'impact de l'évolution des effectifs. (FNEEQ 1-2.26 et 8-5.08 a)</p>	26	<p>27 Entre le 20 et le 30 septembre le CRT se réunit pour évaluer l'impact de l'évolution de la clientèle (FAC 1-2.26 et 8-5.10)</p>
<p>28</p> 		<p>30 -Date limite pour créer un poste. (FNEEQ et FAC 1-2.26) -Le collège fournit à chaque professeur l'état de sa réserve de jours de congé de maladie au 1^{er} septembre précédent. (FNEEQ 6-6.07 et FAC 6-6.06)</p>			<p>Au plus tard 30 jours ouvrables après le début de la 1^{er} session, le collège remet au syndicat et à la FNEEQ la liste complète des étudiantes et des étudiants du régulier et de la formation continue qui suivent des cours intégrés à l'horaire du régulier. (FNEEQ 4-2.06 et FAC 4-2.05)</p>	

octobre

octobre 2009

2009



lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
			1 FORMATION CÉGEPS DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES DES EXÉCUTIFS Montréal	2	3	4
5 Journée mondiale des enseignantes et des enseignants	6	7 Au plus tard le 7 octobre, le Bureau de placement fait parvenir aux MED la 3 ^e liste des postes. Réponse dans les 7 jours après la réception de la liste. (FNEEQ et FAC 5-4.07C)	8 FORMATION CÉGEPS NÉGO Montréal	9	10	11
12 Action de Grâce	13	14 Au plus tard le 15 octobre, une enseignante ou un enseignant peut demander un congé sans salaire à mi-temps. Elle ou il précise la date de retour de son congé mi-temps. (FNEEQ 5-16.04 et FAC 5-15.04)	15 Regroupement cégep Montréal	16	17-18 	
19 	20	21	22 Bureau fédéral	23	24	
			FORMATION CÉGEPS FINANCEMENT Montréal			
26			29 FORMATION ASSURANCES Montréal	30 RSA	31 Au plus tard le 31 octobre le collège transmet au syndicat le détail de la charge des enseignantes et des enseignants du régulier (FNEEQ et FAC 8-6.07) et de la formation continue pour la session d'automne (FNEEQ 8-7.09). Date limite pour remettre au collège les documents de scolarité concernant un reclassement. (FNEEQ 6-1.05 et 6-3.01)	

Forum social québécois

novembre

novembre 2009

2009

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
					1 En novembre, le collège remet un état d'utilisation des ressources de la session d'automne et le bilan d'utilisation des ressources de l'année précédente. (FNEEQ et FAC 8-5.10 et 8-5.11)	
2			5 6 SESSION DE FORMATION AGENTS DE GRIEFS I Montréal		7	8
9			12 13 Bureau fédéral FORMATION CÉGEPS FINANCEMENT Hôtel Classique, Québec		14	15 Au plus tard le 15 novembre, l'enseignante ou l'enseignant doit acheminer sa demande de PVRTT pour la session d'hiver. (FNEEQ 5-14.05 et FAC Annexe V.2, 1.05)
16	17	18	19 20 Regroupement cégep Centre St-Pierre, Montréal		21	22
23	24	25 26 27 CONGRÈS SPÉCIAL Hôtel Grand Plaza, Montréal		28		
30	Au moins 45 jours avant le début de la session d'hiver, le collège informe par écrit les enseignantes et les enseignants du ou des cours qu'ils auront à donner. (FNEEQ et FAC 8-6.04)					

décembre

décembre 2009


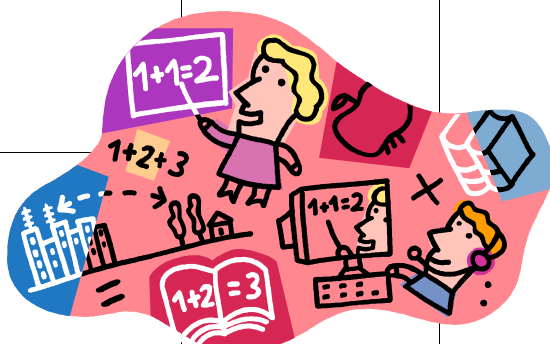
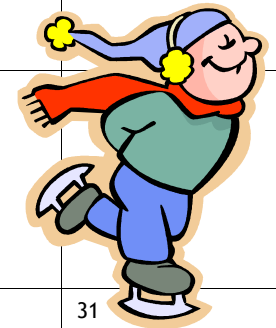
2009

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
	Conseil confédéral au Centre des congrès de Québec					
14	15 Au plus tard le 15 décembre le collège transmet au syndicat la liste des priorités d'engagement au régulier et à la formation continue pour la session d'hiver. (FNEEQ 4-2.09)	16	17	18	19	20
21	22	23	24 CONGÉ DES FÊTE	25 NOËL	26	27
28 CONGÉ DES FÊTES	29	 CONGÉ DES FÊTES	31			

janvier

janvier 2010

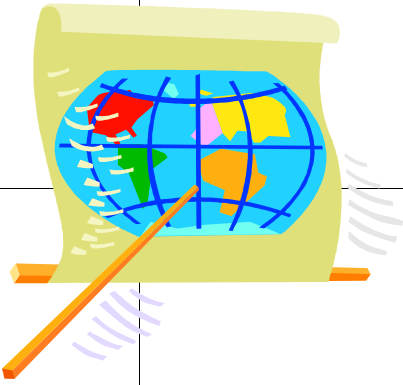
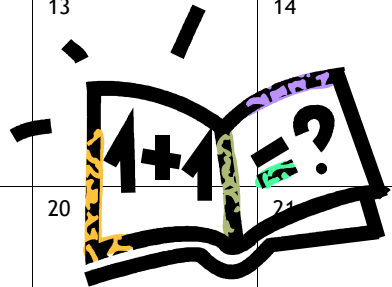
2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
				1 JOUR DE L'AN	2	3
4	5	6 Reclassement des enseignantes et des enseignants. (FNEEQ 6-1.05 b et FAC 6-1.06)	7	8 Au moins 5 jours ouvrables avant le début de la session d'hiver, le collège rend disponible l'horaire des enseignantes et des enseignants (FNEEQ et FAC 8-6.05)	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18 			21	22 Réunion du regroupement cégep Hôtel Delta, Québec	23	
25	26	27	28	29 FORMATION CÉGÉPS ALLOCATION Québec	30	31

février

février 2010




2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
1	2	3	4	5	6	7 Au plus tard 20 jours ouvrables après le début de la 2 ^e session, le collègue remet au syndicat et à la FNEEQ les corrections à la liste des enseignantes et des enseignants ainsi que des autres personnels et membres du CA. (FNEEQ 4-2.02 et FAC 4-2.01)
8		10	11	12	13	14
15 Déclaration officielle des effectifs étudiants. La charge individuelle d'un professeur est établie sur la base des données du 15 février pour la session d'hiver. (FNEEQ et FAC Annexe I-1 g)	16	17	18	19	20	
22 Au plus tard 30 jours ouvrables après le début de la 2 ^e session, le collègue remet au syndicat et à la FNEEQ la liste complète des étudiantes et des étudiants du régulier et de la formation continue qui suivent des cours intégrés à l'horaire du régulier. (FNEEQ 4-2.06 et FAC 4-2.05)	23	24	25 26 FORMATION CÉGÉPS ALLOCATION Montréal		27	28

mars

mars 2010



2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
1 Au plus tard le 1 ^{er} mars, le collège transmet au syndicat et à la FNEEQ le détail de la charge des enseignantes et des enseignants du régulier et de la formation continue pour la session d'hiver. (FNEEQ et FAC 8-6.07) et (FNEEQ 8-7.09)	2	3	4	5	6	7
8 Journée internationale des femmes 	9	10-11 Conseil confédéral à Montréal		12	13	14
15 	16	17	18-19 Bureau fédéral		20 	21
22		24	25-26 Regroupement cégep Centre St-Pierre, Montréal Sujet à changement		27	28
29		31 Au plus tard le 31 mars - Le ministère transmet au syndicat et à la FNEEQ le mode de financement utilisé pour déterminer le nombre d'ETC pour le collège. (FNEEQ et FAC 8-5.01) - Les demandes d'échanges intercollèges ou avec une institution hors Québec doivent être déposées. (FNEEQ et FAC 5-10.00 et 5-13.00) - Les documents pour un reclassement doivent être déposés au collège. (FNEEQ 6-3.01 et 6-1.05 et FAC 6-1.06 et 6-3.01) - L'enseignante ou l'enseignant qui désire exercer son droit de retour pour un poste dans son collège d'origine en informe le Bureau de placement par écrit. (FNEEQ 5-4.23 F et FAC 5-4.20)				

avril

avril 2010

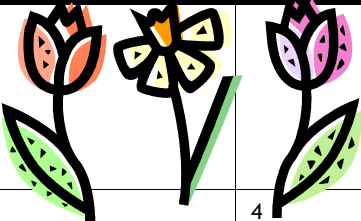


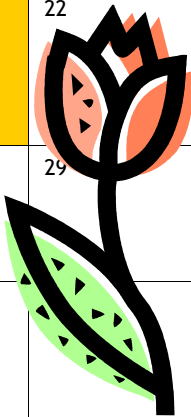
2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
		1 Au plus tard le 1 ^{er} avril, -une enseignante ou un enseignant permanent peut démissionner, pour l'année suivante, sans le consentement du collège. (FNEEQ et FAC 5-1.06)		2 Vendredi Saint	3	4
5  Lundi de Pâques	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15 Au plus tard le 15 avril, une enseignante ou un enseignant peut de- mander un congé sans salaire à temps complet ou à mi-temps et indiquer la date de retour de son congé mi-temps. (FNEEQ 5-15.05, 5-16.04 et 5-16.06 et FAC 5-14.05, 5-15.04 et 5-15.06)	16	17	18
			FORMATION AGENT DE GRIEFS II			
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		
			Regroupement cégep Centre St-Pierre, Montréal Sujet à changement			

mai

mai 2010

2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	
		<p>Entre le 1^{er} et 31 mai, le collège signifie les mises en disponibilité (FNEEQ et FAC 5-4.06 A).</p> <p>Au plus tard le 1^{er} mai, le collège présente le projet de répartition des allocations pour l'année suivante ainsi que l'état d'utilisation des ressources en cours. (FNEEQ 8-5.08 a), FAC 8-5.06, FNEEQ et FAC 8-5.10)</p>			 <p>Fête internationale des travailleuses et travailleurs</p>		
3	4	5	<p>Bureau fédéral</p>		<p>9^e Conférence de la coalition tri-nationale pour la défense de l'éducation publique</p>		
10	11			13	14	<p>Au plus tard le 15 mai, -L'enseignante ou l'enseignant achemine sa demande de PVRTT pour la session d'automne. (FNEEQ 5-14.04 et FAC Annexe V-2,1.05) -Le collège transmet au Comité paritaire de placement les projets de recyclage. Le comité doit donner sa réponse au plus tard le 15 juin (FNEEQ 5-4.22 d) et FAC 5-4.22 D) -L'enseignante ou l'enseignant transmet au Comité paritaire de placement son projet de formation pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise. (FNEEQ et FAC 7-6.02)</p>	
17	18	19	<p>Regroupement cégep Centre St-Pierre, Montréal Sujet à changement</p>		22	23	
24	25	26	27	28			
<p>31 Au plus tard le 31 mai, le collège fait connaître par écrit aux enseignantes et aux enseignants concernés les motifs précis pour le non-octroi de priorité d'emploi. Il fait parvenir cet avis au syndicat. (FNEEQ et FAC 5-1.07)</p>							

juin

juin 2010

2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	
	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	
Conseil fédéral à Québec		Conseil confédéral	Au plus tard le 10 juin le Bureau de placement transmet à chaque syndicat et à chaque MED la liste des MED, celle des professeurs désirant exercer leur droit de retour, celle des postes et des charges annuelles et celle des enseignantes et des enseignants non permanents à temps complet. Réponse dans les 7 jours après réception de la liste. (FNEEQ et FAC 5-4.07B)				
14	15	16	17	18	19	20	
Au plus tard le 15 juin, - le collège transmet au syndicat la liste des priorités d'engagement au régulier et à la formation continue pour la session d'automne. (FNEEQ 4-2.09) - le comité paritaire de placement transmet sa réponse concernant les recyclages sur poste réservé et ceux liés à la révision d'un programme technique. (FNEEQ 5-4.21 d), 5.4.22 d) et FAC 5-4.21 D et 5.4-23 D) - les enseignantes et les enseignants non permanents à temps complet posent leur candidature auprès des collèges. (FNEEQ 5-4.08 d) et FAC 5-4.08 c) À compter du 15 juin, le collège peut réserver un poste pour le recyclage. (FNEEQ 5-4.21 E et FAC 5-4.21 D)							20 À compter du 20 juin, le collège peut attribuer les postes pour lesquels le Bureau a constaté qu'aucun MED n'est disponible. (FNEEQ et FAC 5-4.10)
21	22	23	24	25		27	
			FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC			À compter du 27 juin, le collège peut combler tous les postes et les charges annuelles de remplacement (FNEEQ et FAC 5-4.10)	
28	29	30					

juillet

juillet 2010


2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
Au moins 45 jours avant le début de la session d'automne, le collège informe par écrit les enseignantes et les enseignants du ou des cours qu'ils auront à donner. (FNEEQ et FAC 8-6.04)			1 FÊTE DU CANADA	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

août

août 2010

2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16			19	20	21	22
23			26	27	28	29
30	31					